



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Délibération n°28/2025/SPC du 05
septembre 2025 relative à la modification n°1 du
budget annexe 2025

LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

En sa séance du 5 septembre 2025 à 08h50, convoqué par le président du SPCPF par lettre D25-00623 du 27 août 2025,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Cécile TARAHU, étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 96, il a été constaté le quorum avec les 45 membres présents et 8 pouvoirs ;

Membres présents

Subdivision	Collectivité	Nom	Prénom	Fonction
AUSTRALES	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
AUSTRALES	Rimatara	HATITIO	Artigas	Titulaire
AUSTRALES	Rimatara	UTIA	Mylène	Titulaire
AUSTRALES	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
AUSTRALES	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
AUSTRALES	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
AUSTRALES	Tubuai	TERIIRERE	Charly	Suppléant
ÎLES DU VENT	Mahina	FRITCH	Hinoi Edgard	Titulaire
ÎLES DU VENT	Mahina	TEUIRA	Damas Terai	Titulaire
ÎLES DU VENT	Moorea-Maiao	TERIITEHAU	Jenny	Suppléant
ÎLES DU VENT	Moorea-Maiao	YOU-SING	Jade	Suppléant
ÎLES DU VENT	Paea	TEHEI	Teddy	Titulaire
ÎLES DU VENT	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
ÎLES DU VENT	Papeete	TEMEHARO-PAHUIRI	René	Titulaire
ÎLES DU VENT	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
ÎLES DU VENT	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Tahaa	BOU KAN SAN	Jocelyne	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Taputapuataea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
ÎLES SOUS LE VENT	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
MARQUISES	Nuku Hiva	CIANTAR	Victorine	Titulaire
MARQUISES	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
MARQUISES	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire

RF
Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/09/2025
987-200015154-20250905-DEL_28_2025-AU

MARQUISES	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire
MARQUISES	Ua Pou	MOTUEHITU	Marietta	Suppléant
TUAMOTU GAMBIER	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Fakarava	TAINOA	David	Suppléant
TUAMOTU GAMBIER	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Gambier	GOODING	Jerry Heiarii	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Hao	TAKAMOANA	François	Suppléant
TUAMOTU GAMBIER	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
TUAMOTU GAMBIER	Rangiroa	TERIIATETOOFA	Frédérix	Suppléant
SECOSUD		JAMET	Anthony	Titulaire

Pouvoirs :

Subdivision	Collectivité	Nom	Donne pouvoir à	
NUKU HIVA	AH SCHA	Françoise	CIANTAR	Victorine
NUKUTAVAKE	TAGIHIA	Silvano	APA	Roland
RAPA	PUKOKI	Clarisse, Paulina	NARII	Tuanainai
UA HUKA	AUNOA	Ranka	OHU	Nestor
HUAHINE	LEMAIRE	Gaston	LISAN	Marcelin
HAVAI	TAURUA	Lucky	TETUANUI	Cyril
ARUTUA	TAPUTUARAI	Reupena	TERIIATETOOFA	Frédérix
ANAA	MATAI	Maima	YIP	Calixte

Présents : 45
 Pouvoirs : 8
 Votants : 53
 Abstention : 0
 Vote pour : 53
 Vote contre : 0

- Vu l'arrêté n°3453 MAT du 05 février 1980 modifié portant création d'un syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française ;
 Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
 Vu les statuts du SPCPF et notamment son article 23 ;
 Vu la délibération n° 21/2025/SPC du 14 mars 2025 approuvant le budget annexe primitif 2025 ;

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/09/2025 987-200015154-20250905-DEL_28_2025-AU

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° 21/2025/SPC du 14 mars 2025, le conseil syndical a approuvé le budget annexe primitif 2025.

Ce budget, de nature prévisionnelle, peut donner lieu à des ajustements en cours d'année, particulièrement dans un contexte marqué par des changements statutaires et une première année d'exploitation.

Dans le cadre des missions d'accompagnement du SPCPF, des élus de la gouvernance peuvent être sollicités afin de contribuer au portage stratégique des dossiers.

La présente décision modificative du budget annexe primitif 2025 traduit cet ajustement en proposant le transfert de 500 000 F CFP du chapitre 11 vers le chapitre 65, à l'imputation 6532 correspondant aux frais de transport des élus. Ce transfert n'a aucun impact ni sur les contributions communales ni sur l'équilibre général du budget.

ADOPTÉ

Article 1 : Le budget annexe, exercice 2025 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française est modifié, aux articles de la section de fonctionnement comme suit :

Article	Fonction	Chapitre	Montant (en XPF)
6226	811	011	- 500.000
6532	811	65	+ 500.000

Article 2 : La section de fonctionnement du budget annexe 2025 est modifié comme suit :

Au lieu de :

			Synthèse	Budget DEP	SPCPF
F/I	D/R	Chapitre	Libellé		
Fonctionnement	Dépenses	011	Charges à caractère général	62 460 277	62 460 277
		012	Charges de personnel	9 481 720	9 481 720
		65	Autres charges de gestion courante	-	-
		67	Charges exceptionnelles	-	-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-
	Total dépenses de fonctionnement			71 941 997	71 941 997
	Recettes	002	Excédent de fonctionnement		
		13	Rembt sur rémunération du personnel		
		70	Produits du service du domaine		-
		74	Dotations et participations-FIP/Subventions	71 941 997	71 941 997
		74	Dotations et participations- Communes	-	-
		77	Produits exceptionnels		-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
	Total recettes de fonctionnement			71 941 997	71 941 997

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/09/2025 987-200015154-20250905-DEL_28_2025-AU

Lire :

F/I	D/R	Synthèse		Budget DEP	SPCPF
		Chapitre	Libellé		
Fonctionnement	Dépenses	011	Charges à caractère général	61 960 277	61 960 277
		012	Charges de personnel	9 481 720	9 481 720
		65	Autres charges de gestion courante	500 000	500 000
		67	Charges exceptionnelles	-	-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-
	Total dépenses de fonctionnement			71 941 997	71 941 997
	Recettes	002	Excédent de fonctionnement		-
		13	Rembt sur rémunération du personnel		-
		70	Produits du service du domaine		-
		74	Dotations et participations-FIP/Subventions	71 941 997	71 941 997
		74	Dotations et participations- Communes	-	-
		77	Produits exceptionnels		-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		-
	ettes de fonctionnement			71 941 997	71 941 997

Article 3 : Les autres dispositions la délibération n° 21/2025/SPC du 14 mars 2025 approuvant le budget annexe primitif 2025 restent inchangées.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

et publication du : 10/09/25



Le Président,
Cyril TETUANUI

